



## Temps partiel suppression rtt

Par **nplume**, le **16/06/2010** à **08:41**

Bonjour,

j'ai débuté mon CDI cadre à temps plein (35h + 15 j de RTT) en 2001, suite grossesse j'ai demandé un 4/5 en 2006 dans le cadre du congé parental, j'ai alors signé un avenant à mon contrat de travail comportant la mention de 12 j de RTT (proratisation au tps de travail). Mon temps partiel a été maintenu hors du cadre du congé parental.

aujourd'hui mon directeur me dit que mon contrat doit être revu car les temps partiel n'ont pas le droit aux RTT. il me demande de réaliser un tableau annuel de mes heures de présence avec éventuellement la possibilité de poser des jours chômés.

je ne comprends pas bien la démarche.

qu'ai je à perdre avec ces nouvelles dispositions, puis-je refuser de signer un nouvel avenant ?

5 ou 6 personnes "anciennes" sont concernées mais pour l'instant je suis la seule à qui on ait demandé ce tableau.

mon directeur refuse maintenant de me laisser prendre des RTT (ce que je souhaitais faire en juillet), est-ce légal tant que je n'ai pas signé de nouvel avenant ?

merci de votre aide

nous sommes une association loi 1901 dans l'humanitaire - environ 80 salariés - il y a un CE et une DUP mais qui sont relativement peu efficaces sur ce genre de question, je ne sais vers qui me tourner.

cordialement,

nplume